## ANNEXE II b

## **RÈGLEMENT D'EXAMEN**

(Annexe de l'arrêté du 20 juillet 2011)

## Baccalauréat professionnel Spécialité Maintenance des équipements industriels

Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle

Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		7						
Sous-épreuve E11 : Analyse et exploitation de données techniques	U11	3	CCF		Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	2	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	U13	2	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
E2 : Analyse et préparation d'une activité de maintenance	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
Sous-épreuve E31 : Surveiller, améliorer, modifier les équipements	U31	2	CCF		Ponctuel oral (soutenance)	20 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Intervention sur un équipement mécanique	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Maintenance d'un système automatisé	U33	3	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement	U35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire géographie éducation civique		5						
Sous épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

Épreuves facultatives (2)  Langue vivante	UF1	Ponctue oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	
---	-----	-----------------	--------	------------------	--------	------------------	--------	--

<sup>(1)</sup> dont cinq minutes de préparation

<sup>(2).</sup> La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention